

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska tenue au siège social de la MRC, 142, rue Dufferin, bureau 100, à Granby, province de Québec, le mercredi 17 janvier 2018 à compter de 19 h.

PRÉSENCES : M. Pascal Bonin, maire de la ville de Granby, M. Éric Chagnon, maire du canton de Shefford, M. Pierre Fontaine, maire de Roxton Pond, M. Marcel Gaudreau, maire de Saint-Alphonse-de-Granby, M. Jean-Marie Lachapelle, maire de la ville de Waterloo et M. Philip Tétrault, maire du village de Warden, tous formant quorum sous la présidence de M. Paul Sarrazin, préfet et maire de Sainte-Cécile-de-Milton.

ABSENCE : M. René Beauregard, maire de Saint-Joachim-de-Shefford.

Mme Johanne Gaouette, directrice générale et secrétaire-trésorière, et Mme Judith Desmeules, directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, sont également présentes.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 19 heures.

Note : **POPULATION EN VIGUEUR POUR 2018**

La liste comprenant la population de chaque municipalité sur le territoire de la MRC en 2018, selon le décret numéro 1213-2017 du gouvernement du Québec, est déposée.

2018-01-001 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Fontaine, appuyé par M. le conseiller Éric Chagnon et résolu unanimement que l'ordre du jour de la présente séance soit adopté comme suit :

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du procès-verbal de la séance du 13 décembre 2017
3. Période de questions
4. Aménagement du territoire :
 - 4.1 Avis de conformité au schéma :
 - 4.1.1 Règlement numéro 2017-550 modifiant le règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux numéro 2011-480 de la Municipalité du canton de Shefford
 - 4.1.2 Règlement numéro 0736-2017 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'établir les normes relatives aux clôtures ou palissades temporaires servant à délimiter les projets de construction, d'autoriser un service de location de véhicules récréatifs ainsi qu'un service d'entreposage de véhicules récréatifs privés dans la zone commerciale EG02C, d'ajuster les limites de la zone résidentielle DK06R et de la zone commerciale DL04C, d'autoriser les bars dans la zone commerciale GK06C, d'autoriser les usages résidentiels jusqu'à 12 logements dans la zone commerciale GL10C et d'ajouter un milieu humide, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP22-2017 et SP22-2017 de la Ville de Granby
 - 4.1.3 Résolution numéro 2017-12-1174 accordant une demande de permis de construction portant le numéro 2017-2258 pour l'établissement situé au 633 à 641, rue Dufferin, en vertu du Règlement numéro 0670-2016 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble

(PPCMOI), initialement adoptée sous les projets de résolution numéros PPR05-2017 et SPR05-2017 de la Ville de Granby

- 4.2 Suivi des demandes adressées à la CPTAQ depuis la dernière séance :
 - 4.2.1 Demande de Mme Denise Larose Hamel – Saint-Joachim-de-Shefford
 - 4.2.2 Demande de Lacoste Paysagiste inc. – Sainte-Cécile-de-Milton
- 5. Cours d'eau :
 - 5.1 Branche 9 du cours d'eau Lachapelle à Sainte-Cécile-de-Milton – Recommandation du surveillant des travaux, acte de répartition finale et autorisation de paiement
 - 5.2 Choinière à Saint-Alphonse-de-Granby - Autorisation de signature – Entente et transaction – Dossier d'infraction Les Gestions R.M.J.A.M. inc.
- 6. Gestion des matières résiduelles :
 - 6.1 Nomination d'un administrateur de COGEMRHY
 - 6.2 Vidange, transport et disposition des boues de fosses septiques – Libération des garanties d'exécution pour les activités A, B, C, et D du contrat numéro 2013/012
 - 6.3 Bâtiments d'entreposage des écocentres – Libération de la retenue de garantie – Contrat numéro 2015/008
- 7. Affaires financières :
 - 7.1 Approbation et ratification d'achats
 - 7.2 Approbation des comptes
 - 7.3 Transferts au surplus accumulé affecté pour les engagements de crédit au 31 décembre 2017
 - 7.4 Transferts de fonds
 - 7.5 Dépôt du rapport mensuel concernant le règlement de délégation numéro 2017-302
 - 7.6 Adoption de la répartition des sommes payables à la MRC pour l'année 2018
 - 7.7 Adjudication du contrat d'assurances générales pour 2018
- 8. Développement local et régional :
 - 8.1 Fonds local d'investissement :
 - 8.1.1 Demande de moratoire pour le contrat de prêt FLI numéro 080 rattaché au dossier numéro 10-060
 - 8.1.2 Demande de moratoire pour le contrat de prêt FLI numéro 075 rattaché au dossier numéro 15-021
 - 8.2 Fonds de développement des communautés – Projets retenus à la suite de l'appel de projets 2017
 - 8.3 Fonds d'appui au développement des régions (FARR) – Appui au projet d'asphaltage de la piste cyclable La Montérégiade
 - 8.4 Renouvellement du contrat de service avec Développement industriel Granby et région inc. – Développement et soutien à l'entrepreneuriat
- 9. Dossiers régionaux :
 - 9.1 Tous sujets concernant le réseau cyclable, dont
 - 9.1.1 Programme d'aide financière pour l'entretien de la Route verte :
 - 9.1.1.1 Attestation des dépenses encourues pour 2017
 - 9.1.1.2 Demande d'aide financière 2018-2019
 - 9.2 Tous sujets concernant les programmes d'habitation, dont :
 - 9.2.1 Programme RénoRégion – Modification de la valeur uniformisée maximale d'un logement admissible à partir du 1^{er} avril 2018

- 9.2.2 Modification à la nomination de responsables pour l'administration de programmes de la Société d'habitation du Québec (SHQ)
- 9.3 Tous sujets concernant le transport collectif en milieu rural, dont :
 - 9.3.1 Autorisation de signature – Contrat de gré à gré pour le transport collectif par taxi sur les territoires de Roxton Pond, Saint-Joachim-de-Shefford, Sainte-Cécile-de-Milton, Saint-Alphonse-de-Granby, en direction ou en provenance de Granby
- 10. Sécurité publique :
 - 10.1 Modification de la résolution numéro 2017-12-457 – Nomination des membres du Comité de sécurité publique et de leurs substituts
- 11. Évaluation :
 - 11.1 Fin de probation du technicien/inspecteur en évaluation
- 12. Période de questions
- 13. Clôture de la séance

2018-01-002 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 13 DÉCEMBRE 2017

Sur une proposition de M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyée par M. le conseiller Marcel Gaudreau, il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 décembre 2017 tel que soumis.

Note : PÉRIODE DE QUESTIONS

La première période de questions est tenue.

2018-01-003 AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA – RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-550 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX NUMÉRO 2011-480 DE LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE SHEFFORD

ATTENDU que la Municipalité du canton de Shefford soumet à ce conseil le règlement numéro 2017-550, adopté le 14 novembre 2017, intitulé « Règlement numéro 2017-550 modifiant le Règlement sur les ententes relatives à des travaux municipaux numéro 2011-480 de la Municipalité du canton de Shefford »;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur à l'aménagement, au développement du territoire et au transport collectif;

Il est alors proposé par M. le conseiller Pascal Bonin, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro 2017-550 de la Municipalité du canton de Shefford, le tout conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de délivrer un certificat de conformité de ce règlement à la Municipalité attestant que celui-ci est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

2018-01-004

AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA – RÈGLEMENT NUMÉRO 0736-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 0663-2016 DE ZONAGE AFIN D'ÉTABLIR LES NORMES RELATIVES AUX CLÔTURES OU PALISSADES TEMPORAIRES SERVANT À DÉLIMITER LES PROJETS DE CONSTRUCTION, D'AUTORISER UN SERVICE DE LOCATION DE VÉHICULES RÉCRÉATIFS AINSI QU'UN SERVICE D'ENTREPOSAGE DE VÉHICULES RÉCRÉATIFS PRIVÉS DANS LA ZONE COMMERCIALE EG02C, D'AJUSTER LES LIMITES DE LA ZONE RÉSIDENIELLE DK06R ET DE LA ZONE COMMERCIALE DL04C, D'AUTORISER LES BARS DANS LA ZONE COMMERCIALE GK06C, D'AUTORISER LES USAGES RÉSIDENIELS JUSQU'À 12 LOGEMENTS DANS LA ZONE COMMERCIALE GL10C ET D'AJOUTER UN MILIEU HUMIDE, INITIALEMENT ADOPTÉ SOUS LES PROJETS DE RÈGLEMENT NUMÉROS PP22-2017 ET SP22-2017 DE LA VILLE DE GRANBY

ATTENDU que la Ville de Granby soumet à ce conseil le règlement numéro 0736-2017, adopté le 18 décembre 2017, intitulé « Règlement numéro 0736-2017 modifiant le Règlement numéro 0663-2016 de zonage afin d'établir les normes relatives aux clôtures ou palissades temporaires servant à délimiter les projets de construction, d'autoriser un service de location de véhicules récréatifs ainsi qu'un service d'entreposage de véhicules récréatifs privés dans la zone commerciale EG02C, d'ajuster les limites de la zone résidentielle DK06R et de la zone commerciale DL04C, d'autoriser les bars dans la zone commerciale GK06C, d'autoriser les usages résidentiels jusqu'à 12 logements dans la zone commerciale GL10C et d'ajouter un milieu humide, initialement adopté sous les projets de règlement numéros PP22-2017 et SP22-2017 »;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur à l'aménagement, au développement du territoire et au transport collectif;

Il est alors proposé par M. le conseiller Pascal Bonin, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement d'approuver le règlement numéro 0736-2017 de la Ville de Granby, le tout conformément aux dispositions de l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de délivrer un certificat de conformité de ce règlement à la Municipalité attestant que celui-ci est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

2018-01-005

AVIS DE CONFORMITÉ AU SCHÉMA – RÉOLUTION NUMÉRO 2017-12-1174 ACCORDANT UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION PORTANT LE NUMÉRO 2017-2258 POUR L'ÉTABLISSEMENT SITUÉ AU 633 À 641 RUE DUFFERIN, EN VERTU DU RÈGLEMENT NUMÉRO 0670-2016 SUR LES PROJETS PARTICULIERS DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI), INITIALEMENT ADOPTÉE SOUS LES PROJETS DE RÉOLUTION NUMÉROS PPR05-2017 ET SPR05-2017 DE LA VILLE DE GRANBY

ATTENDU que la Ville de Granby soumet à ce conseil la résolution numéro 2017-12-1174, adoptée le 18 décembre 2017, intitulée « Résolution numéro 2017-12-1174 accordant une demande de permis de construction portant le numéro 2017-2258 pour l'établissement situé au 633 à 641, rue Dufferin, en vertu du Règlement numéro 0670-2016 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), initialement adoptée sous les projets de résolution numéros PPR05-2017 et SPR05-2017 »;

ATTENDU la recommandation du coordonnateur à l'aménagement, au développement du territoire et au transport collectif;

Il est alors proposé par M. le conseiller Pascal Bonin, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement d'approuver la résolution numéro 2017-12-1174, de la Ville de Granby, le tout conformément aux dispositions de l'article 145.38 référant à

l'article 137.3 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* et de délivrer un certificat de conformité de cette résolution à la Municipalité attestant que celle-ci est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé ainsi qu'aux dispositions du document complémentaire.

2018-01-006 **APPUI À LA DEMANDE D'ALIÉNATION PRÉSENTÉE À LA CPTAQ PAR MME DENISE LAROSE HAMEL - LOT 3 988 245 DU CADASTRE DU QUÉBEC, TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOACHIM-DE-SHEFFORD**

ATTENDU que Mme Denise Larose Hamel souhaite acheter de M. Gaétan Casavant le lot 3 988 245 du cadastre du Québec, d'une superficie de 41,69 hectares, pour y implanter un établissement de production porcine;

ATTENDU que M. Casavant conserverait, à la suite de la transaction souhaitée, le lot contigu numéro 3 988 358 du cadastre du Québec d'une superficie de 42,56 hectares;

ATTENDU que la demande s'inscrit dans un secteur agroforestier;

ATTENDU que les nouvelles entités ainsi constituées comportent une superficie jugée suffisante pour permettre la constitution d'une entreprise agricole viable;

ATTENDU que la transaction est liée à un projet agricole;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif agricole à l'effet d'appuyer la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre Fontaine, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault et résolu unanimement d'appuyer la demande.

2018-01-007 **APPUI À LA DEMANDE D'ENLÈVEMENT DE SOL ARABLE PRÉSENTÉE À LA CPTAQ PAR LACOSTE PAYSAGISTE INC. - LOT 3 882 391 DU CADASTRE DU QUÉBEC, TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON**

ATTENDU qu'à la suite d'une demande identique ayant fait l'objet d'une autorisation de la CPTAQ le 4 juin 2015 (dossier 409321) sur une superficie de 2,19 hectares, le demandeur est titulaire d'un permis d'enlèvement de sol arable qui vient à échéance le 15 décembre 2017;

ATTENDU que le demandeur doit à nouveau s'adresser à la Commission, n'ayant pas pu compléter l'activité pour laquelle il disposait d'un permis valide pour une période de deux ans;

ATTENDU qu'en raison de la proximité de la rivière Mawcook et de sa zone inondable, il est indispensable de s'assurer que toutes les autorisations nécessaires ont été obtenues du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et qu'elles restent valides en tout temps;

ATTENDU la recommandation du comité consultatif agricole à l'effet d'appuyer la demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle et résolu unanimement d'appuyer la demande, avec les conditions suivantes :

1. Le permis d'enlèvement de sol arable doit être accordé pour une période de deux ans;

2. Les activités du demandeur doivent être conformes aux autorisations obtenues du MDDELCC, lesquelles doivent rester valides en tout temps.

2018-01-008 **BRANCHE 9 DU COURS D'EAU LACHAPELLE À SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON – RECOMMANDATION DU SURVEILLANT DES TRAVAUX, ACTE DE RÉPARTITION FINALE ET AUTORISATION DE PAIEMENT**

Soumis : Acte de répartition finale daté du 13 décembre 2017.

Il est proposé par M. le conseiller Pierre Fontaine, appuyé par M. le conseiller Éric Chagnon et résolu unanimement :

1. D'accepter le rapport de fin des travaux daté du 30 novembre 2017;
2. D'approuver les factures présentées par Béton Laurier inc. totalisant 23 480,43 \$, taxes incluses;
3. D'autoriser le paiement des comptes suivants :

Béton Laurier inc. (travaux d'entretien – moins la retenue)	22 306,41 \$
Groupe PleineTerre inc. (honoraires moins la retenue)	1 647,20 \$
4. De conserver un montant de 1 174,02 \$ en guise de retenue sur les factures présentées par l'entrepreneur Béton Laurier inc.;
5. De conserver un montant de 275,94 \$ associé à la réception définitive à venir en 2018, compris dans la dernière facture de Groupe PleineTerre inc.;
6. D'accepter l'acte de répartition finale tel que préparé par Mme Nancy Lussier, contrôleur financier, et daté du 13 décembre 2017, concernant les travaux effectués dans la Branche 9 du cours d'eau Lachapelle à Sainte-Cécile-de-Milton;
7. De facturer à la Municipalité de Sainte-Cécile-de-Milton 100 % des frais encourus de 26 112,00 \$ dans le cadre de ce dossier d'entretien de cours d'eau.

2018-01-009 **AUTORISATION DE SIGNATURE – ENTENTE ET TRANSACTION – DOSSIER D'INFRACTION LES GESTIONS R.M.J.A.M. INC. – MUNICIPALITÉ DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY**

Soumise : Entente et transaction à intervenir avec la compagnie Les Gestions R.M.J.A.M. inc.

ATTENDU que des travaux prohibés consistants au remblaiement d'environ 275 mètres du cours d'eau Choinière ont été réalisés sur le lot 3 374 308 du cadastre du Québec à Saint-Alphonse-de-Granby;

ATTENDU que la MRC a exigé la remise en état dudit cours d'eau;

ATTENDU qu'une entente et transaction est à intervenir entre les parties relativement aux travaux à être entrepris par Les Gestions R.M.J.A.M. inc. afin de remettre en état le cours d'eau Choinière;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault et résolu unanimement :

1. D'autoriser le préfet, ou en son absence le préfet suppléant, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou en son absence la directrice générale adjointe et

secrétaire-trésorière adjointe, à signer, pour et au nom de la MRC de La Haute-Yamaska, l'entente et transaction à intervenir entre les parties et mettant en cause la MRC relativement à des travaux de cours d'eau;

2. De mandater la firme ALPG Consultants inc. pour assurer la surveillance, sans résidence, des travaux de remise en état du cours d'eau Choinière.

2018-01-010 NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR DE COGEMRHY

ATTENDU que COGEMRHY a modifié ses règlements généraux afin de réviser la durée de mandat de ses administrateurs, portant cette durée d'un à trois ans avec nomination sur une base rotative;

ATTENDU qu'il y a lieu de nommer l'administrateur de COGEMRHY pour le siège numéro 6;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pascal Bonin, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement de :

1. Nommer, à compter de ce jour, comme administrateur de COGEMRHY au siège numéro 6, M. Marc Gendron, membre issu de la société civile;
2. Remercier chaleureusement M. Paul Bergeron pour le travail accompli au conseil d'administration de COGEMRHY pendant les nombreuses années de son implication.

2018-01-011 VIDANGE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES – LIBÉRATION DE LA GARANTIE D'EXÉCUTION POUR LE CONTRAT NUMÉRO 2013/012 – ACTIVITÉ A – VIDANGE ET TRANSPORT DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES POUR LE TERRITOIRE DE GRANBY

ATTENDU le contrat numéro 2013/012 intervenu pour la vidange, le transport et la disposition des boues de fosses septiques;

ATTENDU que la fourniture de services est maintenant complétée et la recommandation de Mme Karine Denis, directrice du Service des matières résiduelles, à l'effet d'accepter la libération de la garantie d'exécution;

Il est alors proposé par M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé par M. le conseiller Pascal Bonin et résolu unanimement de libérer la garantie d'exécution fournie sous forme de cautionnement d'exécution pour le contrat numéro 2013/012 pour la vidange et le transport des boues de fosses septiques pour le territoire de Granby de l'entreprise Enviro5 inc. (anciennement Groupe Deslandes Fortin inc.).

2018-01-012 VIDANGE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES – LIBÉRATION DE LA GARANTIE D'EXÉCUTION POUR LE CONTRAT NUMÉRO 2013/012 – ACTIVITÉ B – VIDANGE, TRANSPORT ET VALORISATION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES POUR LE TERRITOIRE DE ROXTON POND, SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON, SAINT-JOACHIM-DE-SHEFFORD, WARDEN ET WATERLOO

ATTENDU le contrat numéro 2013/012 intervenu pour la vidange, le transport et la disposition des boues de fosses septiques;

ATTENDU que la fourniture de services est maintenant complétée et la recommandation de Mme Karine Denis, directrice du Service des matières résiduelles, à l'effet d'accepter la libération de la garantie d'exécution;

Il est alors proposé par M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé M. le conseiller Pascal Bonin et résolu unanimement de :

1. Libérer la garantie d'exécution fournie sous forme de cautionnement d'exécution pour le contrat numéro 2013/012 pour la vidange, le transport et la valorisation des boues de fosses septiques pour le territoire de Roxton Pond, Sainte-Cécile-de-Milton, Saint-Joachim-de-Shefford et Warden de l'entreprise Enviro5 inc. (anciennement Groupe Deslandes Fortin inc.);
2. Libérer la garantie d'exécution remise sous forme de chèque au montant de 181,86 \$ pour le contrat numéro 2013/012 pour la vidange et le transport des boues de fosses septiques pour le territoire de Waterloo de l'entreprise Enviro5 inc. (anciennement Groupe Deslandes Fortin inc.).

2018-01-013

VIDANGE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES – LIBÉRATION DE LA GARANTIE D'EXÉCUTION POUR LE CONTRAT NUMÉRO 2013/012 – ACTIVITÉ C – VIDANGE, TRANSPORT ET VALORISATION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES POUR LE TERRITOIRE DE SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY

ATTENDU le contrat numéro 2013/012 intervenu pour la vidange, le transport et la disposition des boues de fosses septiques;

ATTENDU que la fourniture de services est maintenant complétée et la recommandation de Mme Karine Denis, directrice du Service des matières résiduelles, à l'effet d'accepter la libération de la garantie d'exécution;

Il est alors proposé par M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé par M. le conseiller Pascal Bonin et résolu unanimement de libérer la garantie d'exécution fournie sous forme de cautionnement d'exécution pour le contrat numéro 2013/012 pour la vidange, le transport et la valorisation des boues de fosses septiques pour le territoire de Saint-Alphonse-de-Granby de l'entreprise Enviro5 inc. (anciennement Groupe Deslandes Fortin inc.).

2018-01-014

VIDANGE, TRANSPORT ET DISPOSITION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES – LIBÉRATION DE LA GARANTIE D'EXÉCUTION POUR LE CONTRAT NUMÉRO 2013/012 – ACTIVITÉ D – VIDANGE, TRANSPORT ET VALORISATION DES BOUES DE FOSSES SEPTIQUES POUR LE TERRITOIRE DE SHEFFORD

ATTENDU le contrat numéro 2013/012 intervenu pour la vidange, le transport et la disposition des boues de fosses septiques;

ATTENDU que la fourniture de Services est maintenant complétée et la recommandation de Mme Karine Denis, directrice du service des matières résiduelles, à l'effet d'accepter la libération de la garantie d'exécution;

Il est alors proposé par M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé par M. le conseiller Pascal Bonin et résolu unanimement de libérer la garantie d'exécution fournie sous forme de cautionnement d'exécution pour le contrat numéro 2013/012 pour la vidange, le transport et la valorisation des boues de fosses septiques pour le territoire de Shefford de l'entreprise Enviro5 inc. (anciennement Groupe Deslandes Fortin inc.).

2018-01-015 BÂTIMENTS D'ENTREPOSAGE DES ÉCOCENTRES – LIBÉRATION DE LA RETENUE DE GARANTIE – CONTRAT NUMÉRO 2015/008

Suivant la recommandation du directeur général de COGEMRHY, il est proposé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyé par M. le conseiller Éric Chagnon et résolu unanimement :

1. D'autoriser le paiement de la facture numéro 402584 au montant de 1 100,00 \$, plus les taxes applicables, payable à Les services EXP inc.;
2. De libérer la retenue de garantie au montant de 2 788,15 \$.

2018-01-016 APPROBATION ET RATIFICATION D'ACHATS

Sur une proposition de M. le conseiller Philip Tétrault, appuyée par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, il est résolu unanimement de ratifier et d'approuver les achats suivants :

Fournisseur	Description	Coût
<u>APPROBATION D'ACHATS :</u>		
Partie 1 du budget (ensemble) :		
CIM	Entretien annuel des logiciels de comptabilité municipale	3 615,96 \$
Cima	Banque de 15 heures pour le suivi du site Web	1 379,70 \$
Durabac	Couvercles et tiges conteneur	1 149,75 \$
MS Geslam informatique inc.	Entretien annuel - serveur HP Proliant 350 G6 (coût partagé avec le service d'évaluation)	367,89 \$
MS Geslam informatique inc.	Entretien annuel - serveur HP Proliant 350 G8	804,77 \$
MS Geslam informatique inc.	Hébergement pour Conseil sans papier Surveillance réseau	2 613,84 \$
MS Geslam informatique inc.	49 licences annuelles antivirus Symantec	
MS Geslam informatique inc.	Banque de 50 heures informatique	4 311,56 \$
Sani-Éco	Déplacements et levées supplémentaires de bacs et conteneurs	2 299,50 \$
Partie 2 du budget (évaluation, diffusion matrice, sécurité publique) :		
MS Geslam informatique inc.	Entretien annuel - serveur HP Proliant 350 G6 (coût partagé avec le service d'évaluation)	367,89 \$
Groupe de géomatique Azimut	Entretien et frais utilisation annuels Gocadastre, Gorôle, GOconvMAMM, Gomatrice, Godossier	12 707,78 \$
Groupe de géomatique Azimut	Abonnement annuel Gonet - intranet	14 213,67 \$
Groupe de géomatique Azimut	Abonnement annuel Gonet - internet	9 217,78 \$
Groupe de géomatique Azimut	Banque de 5 heures de soutien technique	632,36 \$
PG solutions inc.	Entretien et soutien annuel - suite logicielle AC évaluation	30 169,45 \$
TOTAL:		<u>83 851,90 \$</u>

2018-01-017 APPROBATION DES COMPTES

Il est proposé par M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault et résolu unanimement d'autoriser le paiement des comptes énumérés à la liste portant le numéro « APP-01-01 ». Cette liste fait partie intégrante de la présente résolution comme ci au long récitée.

2018-01-018 TRANSFERTS AU SURPLUS AFFECTÉ POUR ENGAGEMENTS DE CRÉDITS AU 31 DÉCEMBRE 2017

Soumise: Liste des engagements de crédits à transférer au surplus affecté au 31 décembre 2017.

Il est proposé par M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement d'autoriser les transferts aux surplus affectés suivants au 31 décembre 2017 afin de couvrir les engagements de crédits 2017, à savoir :

- a) Transférer une somme de 113 861,29 \$ du poste « surplus non affecté – à l'ensemble » au poste « surplus affecté à l'ensemble – engagements de crédits »;
- b) Transférer une somme de 2 275,61 \$ du poste « surplus non affecté – évaluation » au poste « surplus affecté évaluation – engagements de crédits »;
- c) Transférer une somme de 797,90 \$ du poste « surplus non affecté – à l'ensemble » au poste « surplus affecté matières résiduelles – engagements de crédits »;
- d) Transférer une somme de 20 442,85 \$ du poste « surplus affecté – fonds vert » au poste « surplus affecté fonds vert – engagements de crédits ».

2018-01-019 TRANSFERTS DE FONDS

Sur une proposition de M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyée par M. le conseiller Philip Tétrault, il est résolu unanimement d'autoriser les transferts de fonds suivants :

Administration :

- 1) Transférer un crédit budgétaire de 1 620,00 \$ du poste "conseil –déplacement du conseil" au poste "conseil – service de formation";
- 2) Transférer un crédit budgétaire de 100,00 \$ du poste "conseil – déplacement du conseil" au poste "conseil – publicité information journaux/revues";
- 3) Transférer un crédit budgétaire de 1 120,00 \$ du poste "gestion financière et administrative – rémunération – directrice générale adjointe" au poste "sécurité incendie – rémunération – directrice générale adjointe";
- 4) Transférer un crédit budgétaire de 1 550,00 \$ du poste "gestion financière et administrative – rémunération – poste de secrétariat supplémentaire" au poste "gestion financière et administrative – rémunération – directrice service administratif et ressources humaines";
- 5) Transférer un crédit budgétaire de 3 290,00 \$ du poste "gestion financière et administrative – rémunération – poste de secrétariat supplémentaire" au poste "gestion financière et administrative – rémunération – réceptionniste";
- 6) Transférer un crédit budgétaire de 37 490,00 \$ du poste "gestion financière et administrative – rémunération – poste de secrétariat supplémentaire" au poste "gestion financière et administrative – rémunération – adjointe administrative direction générale";
- 7) Transférer un crédit budgétaire de 2 105,00 \$ du poste "gestion financière et administrative – rémunération – poste de secrétariat supplémentaire" au poste

- "gestion financière et administrative – rémunération – secrétaire surnuméraire ADM";
- 8) Transférer un crédit budgétaire de 265,00 \$ du poste "gestion financière et administrative – rémunération – poste de secrétariat supplémentaire" au poste "gestion financière et administrative – rémunération – secrétaire surnuméraire MR";
 - 9) Transférer un crédit budgétaire de 875,00 \$ du poste "gestion financière et administrative – rémunération – poste de secrétariat supplémentaire" au poste "gestion financière et administrative – rémunération – contrôleur financier";
 - 10) Transférer un crédit budgétaire de 3 800,00 \$ du poste "gestion financière et administrative – rémunération – poste de secrétariat supplémentaire" au poste "boues fosses septiques – dépenses communes – rémunération – salaire secrétaire surnuméraire ADM";
 - 11) Transférer un crédit budgétaire de 1 040,00 \$ du poste "gestion financière et administrative – rémunération – poste de secrétariat supplémentaire" au poste "boues fosses septiques – dépenses communes – rémunération – secrétaire surnuméraire MR";
 - 12) Transférer un crédit budgétaire de 815,00 \$ du poste "gestion financière et administrative – charges sociales – assurance collective employés" au poste "gestion financière et administrative – charges sociales – autres avantages sociaux";
 - 13) Transférer un crédit budgétaire de 350,00 \$ du poste "gestion financière et administrative – charges sociales – assurance collective employés" au poste "gestion financière et administrative – charges sociales – DAS ajustement";
 - 14) Transférer un crédit budgétaire de 1 110,00 \$ du poste "gestion financière et administrative – déplacement du personnel" au poste "gestion financière et administrative – frais de poste";
 - 15) Transférer un crédit budgétaire de 390,00 \$ du poste "gestion financière et administrative – téléphone" au poste "gestion financière et administrative – publicité information journaux/revues";
 - 16) Transférer un crédit budgétaire de 14 330,00 \$ du poste "gestion financière et administrative – services scientifiques et de génie" au poste "gestion financière et administrative – services juridiques";
 - 17) Transférer un crédit budgétaire de 12 205,00 \$ du poste "gestion financière et administrative – services scientifiques et de génie" au poste "gestion financière et administrative – administration et informatique";
 - 18) Transférer un crédit budgétaire de 155,00 \$ du poste "gestion financière et administrative – entretien réparation amélioration locative" au poste "gestion financière et administrative – entretien réparation véhicule";
 - 19) Transférer un crédit budgétaire de 40,00 \$ du poste "gestion financière et administrative – entretien réparation amélioration locative" au poste "gestion financière et administrative – essence";
 - 20) Transférer un crédit budgétaire de 405,00 \$ du poste "gestion financière et administrative – électricité" au poste "gestion financière et administrative – taxes municipales";
 - 21) Transférer un crédit budgétaire de 11 480,00 \$ du poste "greffe – rémunération – secrétaire au greffe et aux archives" au poste "greffe – rémunération – adjointe au greffe et aux archives";
 - 22) Transférer un crédit budgétaire de 17 885,00 \$ du poste "greffe – rémunération – greffier" au poste "greffe – rémunération – adjointe au greffe et aux archives";
 - 23) Transférer un crédit budgétaire de 1 085,00 \$ du poste "greffe – services juridiques" au poste "greffe – administration et informatique";
 - 24) Transférer un crédit budgétaire de 975,00 \$ du poste "greffe – associations et abonnements" au poste "greffe – fournitures de bureau";
 - 25) Transférer un crédit budgétaire de 125,00 \$ du poste "greffe – associations et abonnements" au poste "greffe – entretien réparation ameublement équipement bureau";
 - 26) Transférer un crédit budgétaire de 10,00 \$ du poste "greffe – services juridiques" au poste "greffe – publicité information journaux/revues";
 - 27) Transférer un crédit budgétaire de 610,00 \$ du poste "gestion du personnel –

- honoraires professionnels – autres" au poste "gestion du personnel – publicité information journaux/revues";
- 28) Transférer un crédit budgétaire de 1 095,00 \$ du poste "sécurité incendie – déplacement du personnel" au poste "sécurité incendie – frais de poste";
 - 29) Transférer un crédit budgétaire de 230,00 \$ du poste "sécurité incendie – honoraires professionnels – communication et médias" au poste "sécurité incendie – honoraires professionnels – autres";
 - 30) Transférer un crédit budgétaire de 25,00 \$ du poste "carrières et sablières – réceptions" au poste "carrières et sablières – entretien véhicule";
 - 31) Transférer un crédit budgétaire de 150,00 \$ du poste "transport collectif – honoraires professionnels – autres" au poste "transport collectif – publicité information journaux/revues";
 - 32) Transférer un crédit budgétaire de 4 150,00 \$ du poste "transport collectif – honoraires professionnels – autres" au poste "transport collectif – services juridiques";
 - 33) Transférer un crédit budgétaire de 905,00 \$ du poste "déchets domestiques – dépenses communes d'administration – rémunération – secrétaire matières résiduelles" au poste "matières recyclables – dépenses communes d'administration résidentielles – rémunération – secrétaire matières résiduelles";
 - 34) Transférer un crédit budgétaire de 100,00 \$ du poste "déchets domestiques – dépenses communes d'administration – rémunération – secrétaire matières résiduelles" au poste "matières recyclables – dépenses communes d'administration ICI – rémunération – secrétaires matières résiduelles";
 - 35) Transférer un crédit budgétaire de 30,00 \$ du poste "déchets domestiques – dépenses communes d'administration – rémunération – préposée aux appels" au poste "déchets domestiques – dépenses communes d'administration – rémunération – secrétaire surnuméraire MR";
 - 36) Transférer un crédit budgétaire de 190,00 \$ du poste "déchets domestiques – dépenses communes d'administration – rémunération – préposée aux appels" au poste "déchets domestiques – dépenses communes d'administration – rémunération – géomaticien";
 - 37) Transférer un crédit budgétaire de 15,00 \$ du poste "déchets domestiques – dépenses communes d'administration – rémunération – préposée aux appels" au poste "déchets domestiques – dépenses communes d'administration – rémunération – préposés aux conteneurs";
 - 38) Transférer un crédit budgétaire de 590,00 \$ du poste "déchets domestiques – dépenses communes d'administration – charges sociales – assurance collective employés" au poste "déchets domestiques – dépenses communes d'administration – charges sociales – régime de retraite employés";
 - 39) Transférer un crédit budgétaire de 205,00 \$ du poste "déchets domestiques – dépenses communes d'administration – charges sociales – assurance collective employés" au poste "déchets domestiques – dépenses communes d'administration – charges sociales – fonds des services de santé employés";
 - 40) Transférer un crédit budgétaire de 865,00 \$ du poste "matières recyclables – dépenses communes d'administration résidentielles – rémunération – directrice service matières résiduelles" au poste "déchets domestiques – dépenses communes d'administration – rémunération – directrice service matières résiduelles";
 - 41) Transférer un crédit budgétaire de 2 755,00 \$ du poste "matières recyclables – dépenses communes d'administration ICI – rémunération – directrice services matières résiduelles" au poste "plan de gestion – rémunération – directrice services matières résiduelles";
 - 42) Transférer un crédit budgétaire de 15,00 \$ du poste "matières recyclables – dépenses communes d'administration ICI – charges sociales – assurance collective – employés" au poste "matières recyclables – dépenses communes d'administration ICI – charges sociales – régime de retraite – employés";
 - 43) Transférer un crédit budgétaire de 65,00 \$ du poste "matières recyclables – dépenses communes d'administration ICI – charges sociales – assurance collective – employés" au poste "matières recyclables – dépenses communes d'administration ICI – charges sociales – régie des rentes du Québec – employés";
 - 44) Transférer un crédit budgétaire de 10,00 \$ du poste "matières recyclables – dépenses

communes d'administration ICI – charges sociales – assurance collective – employés" au poste "matières recyclables – dépenses communes d'administration ICI – charges sociales – fonds des services de santé – employés";

- 45) Transférer un crédit budgétaire de 10,00 \$ du poste "matières recyclables – dépenses communes d'administration ICI – déplacement du personnel" au poste "matières recyclables – dépenses communes d'administration ICI – frais de poste";
- 46) Transférer un crédit budgétaire de 60,00 \$ du poste "matières recyclables – dépenses spécifiques – bacs – publicité information journaux/revues" au poste "matières recyclables – dépenses spécifiques – bacs – autres transport";
- 47) Transférer un crédit budgétaire de 8 100,00 \$ du poste "plan de gestion – rémunération – coordonnatrice aux communications" au poste "gestion financière et administrative – rémunération – coordonnatrice aux communications";
- 48) Transférer un crédit budgétaire de 6 595,00 \$ du poste "plan de gestion – rémunération – chef de projet contrat régional" au poste "déchets domestiques – dépenses communes d'administration – rémunération – chef de projet contrat régional";
- 49) Transférer un crédit budgétaire de 3 525,00 \$ du poste "plan de gestion – rémunération – chef de projet contrat régional" au poste "matières recyclables – dépenses communes d'administration ICI – rémunération – chef de projet contrat régional";
- 50) Transférer un crédit budgétaire de 1 490,00 \$ du poste "plan de gestion – rémunération – secrétaire services techniques" au poste "plan de gestion – rémunération – salaires secrétaire surnuméraire ADM";
- 51) Transférer un crédit budgétaire de 4 280,00 \$ du poste "plan de gestion – rémunération – chef de projet – matières organiques" au poste "boues fosses septiques – dépenses communes – rémunération – chef de projet – matières organiques";
- 52) Transférer un crédit budgétaire de 6 725,00 \$ du poste "plan de gestion – rémunération – secrétaire matières résiduelles" au poste "boues fosses septiques – dépenses communes – rémunération – secrétaire matières résiduelles";
- 53) Transférer un crédit budgétaire de 25,00 \$ du poste "plan de gestion – rémunération – chef de projet contrat régional" au poste "boues fosses septiques – dépenses communes – rémunération – chef de projet contrat régional";
- 54) Transférer un crédit budgétaire de 180,00 \$ du poste "plan de gestion – déplacement du personnel" au poste "plastiques agricoles – publicité information journaux/revues";
- 55) Transférer un crédit budgétaire de 805,00 \$ du poste "boues fosses septiques – dépenses communes – rémunération – directrice services matières résiduelles" au poste "plan de gestion – dépenses communes – rémunération – directrice services matières résiduelles";
- 56) Transférer un crédit budgétaire de 220,00 \$ du poste "boues fosses septiques – dépenses communes – charges sociales – assurance collective – employés" au poste "boues fosses septiques – dépenses communes – charges sociales – fonds des services de santé – employés";
- 57) Transférer un crédit budgétaire de 80,00 \$ du poste "boues fosses septiques – dépenses spécifiques – vidanges des fosses septiques" au poste "boues fosses septiques – dépenses spécifiques – déplacement vidange fosse septique";
- 58) Transférer un crédit budgétaire de 2 630,00 \$ du poste "amélioration de cours d'eau – rémunération – directeur des services techniques" au poste "transport collectif – rémunération – directeur des services techniques";
- 59) Transférer un crédit budgétaire de 210,00 \$ du poste "amélioration de cours d'eau – rémunération – secrétaire services techniques" au poste "déchets domestiques – rémunération – secrétaire services techniques";
- 60) Transférer un crédit budgétaire de 10 175,00 \$ du poste "amélioration de cours d'eau – rémunération – directeur des services techniques" au poste "aménagement – rémunération – directeur des services techniques";
- 61) Transférer un crédit budgétaire de 1 660,00 \$ du poste "amélioration de cours d'eau – services juridiques" au poste "amélioration de cours d'eau – entretien réparation véhicule";

- 62) Transférer un crédit budgétaire de 15,00 \$ du poste "amélioration de cours d'eau – services juridiques" au poste "amélioration de cours d'eau – immatriculation véhicule";
- 63) Transférer un crédit budgétaire de 205,00 \$ du poste "plan directeur de l'eau – honoraires professionnels – communications et médias" au poste "plan directeur de l'eau – honoraires professionnels autres";
- 64) Transférer un crédit budgétaire de 20,00 \$ du poste "plan directeur de l'eau – charges sociales – régime de retraite – employés" au poste "plan directeur de l'eau – charges sociales – régie des rentes du Québec employés";
- 65) Transférer un crédit budgétaire de 190,00 \$ du poste "plan directeur de l'eau – honoraires professionnels – communication et médias" au poste "plan directeur de l'eau – administration et informatique";
- 66) Transférer un crédit budgétaire de 875,00 \$ du poste "aménagement – rémunération – aménagiste" au poste "aménagement – rémunération – géomaticien";
- 67) Transférer un crédit budgétaire de 10,00 \$ du poste "aménagement – rémunération – aménagiste" au poste "aménagement – rémunération – secrétaire surnuméraire";
- 68) Transférer un crédit budgétaire de 245,00 \$ du poste "aménagement – entretien réparation ameublement équipement bureau" au poste "aménagement – fournitures de bureau";
- 69) Transférer un crédit budgétaire de 510,00 \$ du poste "aménagement – services scientifiques et de génie" au poste "aménagement – administration et informatique";
- 70) Transférer un crédit budgétaire de 55,00 \$ du poste "aménagement – réceptions" au poste "aménagement – associations et abonnement";
- 71) Transférer un crédit budgétaire de 645,00 \$ du poste "développement local et soutien à l'entrepreneuriat – dépenses non définies" au poste "développement local et soutien à l'entrepreneuriat – réclamation dommages et intérêts";
- 72) Transférer un crédit budgétaire de 320,00 \$ du poste "développement local et soutien à l'entrepreneuriat – dépenses non définies" au poste "développement local et soutien à l'entrepreneuriat – assurance affaire";
- 73) Transférer un crédit budgétaire de 350,00 \$ du poste "FDT – frais de poste" au poste "FDT – déplacement du personnel";
- 74) Transférer un crédit budgétaire de 125,00 \$ du poste "FDT – frais de poste" au poste "FDT – administration et informatique";
- 75) Transférer un crédit budgétaire de 110,00 \$ du poste "FDT – charges sociales – autres avantages sociaux – employés" au poste "FDT – réceptions";
- 76) Transférer un crédit budgétaire de 20,00 \$ du poste "FDT – charges sociales – régime de retraite – employés" au poste "FDT – charges sociales – régie des rentes du Québec – employés";
- 77) Transférer un crédit budgétaire de 180,00 \$ du poste "FDT – dépenses non définies" au poste "FDT – entretien et réparation véhicule";
- 78) Transférer un crédit budgétaire de 50,00 \$ du poste "FDT – dépenses non définies" au poste "FDT – fournitures de bureau";
- 79) Transférer un crédit budgétaire de 10,00 \$ du poste "programme de rénovation – frais de poste" au poste "programme de rénovation – entretien réparation ameublement équipement bureau";
- 80) Transférer un crédit budgétaire de 110,00 \$ du poste "activités récréatives – pistes cyclables – honoraires professionnels autres" au poste "activités récréatives – pistes cyclables – déplacement du personnel";
- 81) Transférer un crédit budgétaire de 15,00 \$ du poste "activités récréatives – pistes cyclables – honoraires professionnels autres" au poste "activités récréatives – pistes cyclables – entretien réparation véhicule";
- 82) Transférer un crédit budgétaire de 10,00 \$ du poste "activités récréatives – pistes cyclables – honoraires professionnels autres" au poste "activités récréatives – pistes cyclables – essence";

Évaluation :

- 1) Transférer un crédit budgétaire de 2 255,00 \$ du poste "rémunération – réceptionniste" au poste "rémunération – géomaticien";

- 2) Transférer un crédit budgétaire de 8 425,00 \$ du poste "rémunération – salaire directeur remplacement" au poste "rémunération – directeur évaluateur";
- 3) Transférer un crédit budgétaire de 3 870,00 \$ du poste "rémunération – salaire directeur remplacement" au poste "rémunération – technicienne en évaluation";
- 4) Transférer un crédit budgétaire de 2 320,00 \$ du poste "rémunération – secrétaire surnuméraire MR" au poste "rémunération – secrétaire surnuméraire";
- 5) Transférer un crédit budgétaire de 2 275,00 \$ du poste "rémunération – technicien inspecteur surnuméraire" au poste "rémunération – technicien inspecteur étudiant";
- 6) Transférer un crédit budgétaire de 70,00 \$ du poste "charges sociales – assurance collective – employés" au poste "charges sociales – autres avantages sociaux – employés";
- 7) Transférer un crédit budgétaire de 980,00 \$ du poste "déplacement du personnel" au poste "publicité information journaux/revues";
- 8) Transférer un crédit budgétaire de 1 045,00 \$ du poste "service de formation" au poste "honoraires professionnels – autres";
- 9) Transférer un crédit budgétaire de 1 990,00 \$ du poste "fournitures de bureau" au poste "entretien réparation véhicule";
- 10) Transférer un crédit budgétaire de 430,00 \$ du poste "fournitures de bureau" au poste "fourniture de bureau – mutations";
- 11) Transférer un crédit budgétaire de 15,00 \$ du poste "fournitures de bureau" au poste "publicités des droits";

Sécurité publique :

- 1) Transférer un crédit budgétaire de 10,00 \$ du poste "déplacement du personnel" au poste "fret et messagerie".

Note :

DÉPÔT DU RAPPORT MENSUEL CONCERNANT LE RÈGLEMENT DE DÉLÉGATION NUMÉRO 2017-302

Conformément aux dispositions du règlement numéro 2017-302, il est déposé devant les membres du conseil de la MRC un rapport des paiements effectués ainsi que la liste des dépenses autorisées depuis la dernière séance.

2018-01-020

ADOPTION DE LA RÉPARTITION DES SOMMES PAYABLES À LA MRC POUR L'ANNÉE 2018

Soumis : Projet de répartition des sommes payables à la MRC de La Haute-Yamaska pour l'année 2018 par les municipalités dont le territoire en fait partie.

Sur une proposition de M. le conseiller Pascal Bonin, appuyée par M. le conseiller Marcel Gaudreau, il est résolu unanimement d'autoriser la répartition des sommes payables à la MRC de La Haute-Yamaska pour l'année 2018 telle que soumise.

2018-01-021

ADJUDICATION DU CONTRAT D'ASSURANCES GÉNÉRALES 2018

Soumise : Proposition de la Mutuelle des municipalités du Québec pour le renouvellement des assurances générales de la Municipalité régionale de comté pour l'année 2018.

Il est alors proposé par M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyé par M. le conseiller Éric Chagnon et résolu unanimement d'accepter la proposition de la Mutuelle des municipalités du Québec en date du 21 novembre 2017 pour le renouvellement des assurances générales 2018 de la Municipalité régionale de comté de La Haute-Yamaska et comprenant les protections suivantes :

1.	Contenu de bureau et assurances des systèmes informatiques (limite 781 257 \$, franchise 2 500 \$)	1 265,00 \$
	Bâtiments et contenu écocentres (1 859 824 \$, franchise 2 500 \$)	5 004,00 \$
	Dépenses supplémentaires (limite 50 000 \$)	0,00 \$
	Risques multiples - documents de valeur (limite 100 000 \$, franchise 2 500 \$)	0,00 \$
	Assurance biens spécifiés (équipement audiovisuel, canon, portables, maison ToutRisque, mascotte, simulateur incendie) (limite 71 880 \$, franchise 1 000 \$)	324,00 \$
	Équipements d'entrepreneurs – tracteur + équipements	674,00 \$
2.	Responsabilité civile MRC (2 000 000 \$, franchise pour dommages matériels 500 \$)	4 022,00 \$
3.	Responsabilité civile écocentres (2 000 000 \$, franchise pour dommages matériels 500 \$)	4 022,00 \$
4.	Responsabilité municipale MRC (1 000 000 \$/2 000 000 \$, franchise 1 000 \$)	8 120,00 \$
5.	Responsabilité municipale COGEMRHY + 2 écocentres (1 000 000 \$/2 000 000 \$, franchise 1 000 \$)	1 725,00 \$
6.	Avenant Loi C-21	1 000,00 \$
7.	Responsabilité civile complémentaire de 5 000 000 \$ + Umbrella de 3 000 000 \$	6 568,00 \$
8.	Fidélité des employés (fidélité 10 000 \$, vol d'argent 1 000 \$, aucune franchise)	181,00 \$
9.	Assurance automobile MRC (chapitres A, B2 et B3 2 000 000 \$, franchise 500 \$ en B2, franchise 250 \$ en B3)	371,00 \$
10.	Assurance automobile écocentres (chapitres A, B2 et B3 2 000 000 \$, franchise 500 \$ en B2, franchise 250 \$ en B3)	371,00 \$
11.	Assurance déchiqueteuse à bois (franchise 5 000 \$)	560,00 \$
12.	Assurance pour une remorque COGEMRHY	74,00 \$
13.	Assurance bris des machines	627,00 \$
14.	Assurance responsabilité environnementale – écocentres (franchise 5 000 \$, limite de nettoyage à 250 000 \$)	<u>5 050,00 \$</u>
		39 958,00 \$
		plus taxes applicables

Il est également résolu unanimement de répartir les primes d'assurances pour l'année 2018 selon les modalités suivantes :

Primes payables par le service d'évaluation :

1. 50 % de la prime relative au contenu de bureau et assurances informatiques, soit 632,50 \$ plus taxes applicables;
2. La prime relative au véhicule du service d'évaluation, soit 371,00 \$ plus taxes applicables;

Primes payables par l'ensemble des municipalités :

1. le solde de la prime, soit 38 954,50 \$ plus taxes applicables.

Il est enfin résolu unanimement de facturer à COGEMRHY :

1. La totalité de la prime bâtiment et contenu des écocentres, soit 5 004,00 \$ plus les taxes applicables;
2. La totalité de la prime – équipements d'entrepreneur pour le tracteur, soit 674,00 \$ plus les taxes applicables;
3. La totalité de la prime responsabilité civile – écocentres, soit 4 022,00 \$ plus les taxes applicables;
4. La totalité de la prime responsabilité municipale – écocentres, soit 1 725,00 \$ plus les taxes applicables;
5. La totalité des primes relatives à la camionnette, soit 371,00 \$ plus les taxes applicables;
6. La totalité des primes relatives à la déchiqueteuse à bois, soit 560,00 \$ plus les taxes applicables;
7. La totalité de la prime relative à la remorque, soit 74,00 \$ plus les taxes applicables;
8. 50 % de la prime bris des machines, soit 313,50 \$ plus les taxes applicables;
9. La totalité de la prime responsabilité environnementale – écocentres, soit 5 050,00 \$ plus les taxes applicables;
10. Toutes factures additionnelles émises suite à un réajustement des valeurs ou des protections.

Advenant que la MRC reçoive ultérieurement des crédits pour les primes attribuées à COGEMRHY, ceux-ci seront retournés à l'organisme.

2018-01-022 DEMANDE DE MORATOIRE POUR LE CONTRAT DE PRÊT FLI NUMÉRO 080 RATTACHÉ AU DOSSIER NUMÉRO 10-060

ATTENDU que la MRC a octroyé un prêt de 50 000 \$ dans le contrat de prêt FLI numéro 080 rattaché au dossier numéro 10-060;

ATTENDU que l'emprunteur a fait une demande de moratoire de paiement en capital pour une période de trois mois, soit de janvier à mars 2018;

ATTENDU la recommandation du 18 décembre 2017 du conseiller aux entreprises au dossier et du directeur général de Granby Industriel d'accepter cette demande de moratoire pour une période de trois mois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pascal Bonin, appuyé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle et résolu unanimement :

1. D'entériner la recommandation du 18 décembre 2017 du conseiller aux entreprises au dossier et du directeur général de Granby Industriel quant à la demande de moratoire de paiement en capital pour une période de trois mois, à savoir pour les mois de janvier à mars 2018, du contrat de prêt FLI numéro 080 rattaché au dossier numéro 10-060;
2. D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer, pour et au nom de la MRC, les

documents nécessaires aux fins ci-dessus, et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

2018-01-023 **DEMANDE DE MORATOIRE POUR LE CONTRAT DE PRÊT FLI NUMÉRO 075 RATTACHÉ AU DOSSIER NUMÉRO 15-021**

ATTENDU que la MRC a octroyé un prêt de 50 000 \$ dans le contrat de prêt FLI numéro 075 rattaché au dossier numéro 15-021;

ATTENDU que l'emprunteur a fait une demande de moratoire de paiement en capital pour une période de trois mois, soit de janvier à mars 2018;

ATTENDU la recommandation du 18 décembre 2017 du conseiller aux entreprises au dossier et du directeur général de Granby Industriel d'accepter cette demande de moratoire pour une période de trois mois;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement :

1. D'entériner la recommandation du 18 décembre 2017 du conseiller aux entreprises au dossier et du directeur général de Granby Industriel quant à la demande de moratoire de paiement en capital pour une période de trois mois, à savoir pour les mois de janvier à mars 2018, du contrat de prêt FLI numéro 075 rattaché au dossier numéro 15-021;
2. D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière, ou la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer, pour et au nom de la MRC, les documents nécessaires aux fins ci-dessus, et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

2018-01-024 **FONDS DE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS - PROJETS RETENUS À LA SUITE DE L'APPEL DE PROJETS 2017**

ATTENDU que la MRC de La Haute-Yamaska a adopté sa Politique de soutien aux projets structurants pour améliorer les milieux de vie et le Fonds de développement des communautés en juin 2017;

ATTENDU que la MRC de La Haute-Yamaska a dédié en 2017-2018 une enveloppe de 244 000 \$ à son Fonds de développement des communautés;

ATTENDU qu'un appel de projets du Fonds de développement des communautés s'est terminé le 20 octobre dernier;

ATTENDU que le Comité d'analyse et de sélection des projets du Fonds de développement des communautés s'est réuni le 28 novembre 2017 et que celui-ci a transmis ses recommandations au conseil des maires;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé par M. le conseiller Pierre Fontaine et résolu unanimement d'approuver les projets recommandés par le Comité d'analyse et de sélection des projets, incluant les conditions auxquelles ils sont liés, à savoir :

- a) Mise en valeur des espaces du sous-sol du complexe multiservice par l'aménagement d'un accès extérieur public, pour un montant de 16 407 \$;

- b) J'adopte un milieu naturel, pour un montant de 10 000 \$;
- c) Une serre pour l'Exit, pour un montant de 60 000 \$;
- d) Études préliminaires, pour un montant de 60 000 \$;
- e) Construction de La Passerelle, pour un montant de 60 000 \$.

2018-01-025

FONDS D'APPUI AU DÉVELOPPEMENT DES RÉGIONS (FARR) – APPUI AU PROJET D'ASPHALTAGE DE LA MONTÉRÉGIADÉ

ATTENDU que le gouvernement du Québec a lancé le Fonds d'appui au développement des régions (FARR) dont le programme vise à soutenir des projets de développement régionaux porteurs, choisis par les régions administratives selon les priorités propres à celles-ci;

ATTENDU que dans le cadre de ce programme, la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby entend déposer une demande d'aide financière afin d'asphalter le dernier tronçon de la piste cyclable « La Montérégiade », situé entre Farnham et Granby, qui demeure non asphalté à ce jour;

ATTENDU que le projet consiste à asphalter la piste sur une distance d'environ 5 220 mètres pour un montant de 449 420 \$ (410 380 \$ taxes nettes);

ATTENDU que les villes de Granby et Farnham sont disposées à contribuer au plan de financement du projet avec la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby et qu'une entente intermunicipale interviendra à cette fin entre les parties advenant l'octroi du soutien financier attendu du FARR;

ATTENDU que ce projet contribue à la mise en œuvre des priorités régionales retenues pour la Montérégie, à savoir promouvoir et développer le tourisme, et plus particulièrement à la mesure stratégique visant à soutenir le développement du cyclotourisme en Montérégie;

ATTENDU que ce projet a été retenu par Tourisme Montérégie comme élément contributeur à la consolidation du réseau cyclable en Montérégie à des fins touristiques et fait partie des projets inscrits au Plan d'action 2017-2022 sur le développement du réseau cyclable de la Montérégie;

ATTENDU que La Montérégiade fait partie de l'axe numéro 1 de la Route verte et qu'elle permet à la région montréalaise ainsi que la Rive-Sud de circuler d'ouest en est à travers la Montérégie, puis de relier la région administrative de l'Estrie (en continuant sur l'Estriade, autre tronçon de l'axe numéro 1 de la Route verte situé sur le territoire de la MRC de La Haute-Yamaska), celle du Centre-du-Québec (en empruntant l'Estriade, puis la Campagnarde en direction nord qui est l'axe numéro 4 de la Route verte en direction de la MRC d'Acton) ou comme dernière alternative, les États-Unis (via l'Estriade, puis par la piste La Villageoise en direction de la MRC de Brome-Missisquoi);

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pascal Bonin, appuyé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle et résolu unanimement que la MRC de La Haute-Yamaska appuie la Municipalité de Saint-Alphonse-de-Granby dans sa demande d'obtention d'aide financière de 325 284 \$ auprès du FARR Montérégie.

2018-01-026 **RENOUVELLEMENT DU CONTRAT DE SERVICE AVEC DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL GRANBY ET RÉGION INC. – DÉVELOPPEMENT ET SOUTIEN À L'ENTREPRENEURIAT**

ATTENDU qu'un contrat de service est intervenu le 3 septembre 2015 entre la MRC et l'organisme Développement industriel Granby et région inc. pour le développement et le soutien à l'entrepreneuriat pour la période du 1^{er} septembre 2015 au 31 août 2018 conformément à la résolution numéro 2015-08-227 adoptée le 26 août 2015;

ATTENDU que l'article 14 de ce contrat de service prévoit une option de renouvellement pour des périodes successives d'une année, jusqu'à un maximum de deux ans au seul gré de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre Fontaine, appuyé par M. le conseiller Philip Tétrault et résolu unanimement d'aviser par écrit l'organisme Développement industriel Granby et région inc. que la MRC de La Haute-Yamaska entend se prévaloir de l'option de renouvellement prévue au contrat de service pour la période du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2019.

2018-01-027 **PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE - ATTESTATION DES DÉPENSES ENCOURUES POUR 2017**

ATTENDU que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a rendu public le Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte;

ATTENDU que cette aide vise à compenser une partie des dépenses encourues pour les segments de la Route verte pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 décembre 2017;

ATTENDU que pour bénéficier de cette aide financière, le conseil doit attester des dépenses encourues durant cette période pour l'entretien des infrastructures de la Route verte, le tout selon la liste des travaux et dépenses admissibles;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pascal Bonin, appuyé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle et résolu unanimement :

1. D'attester au ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports que, selon les critères du programme, les dépenses encourues par la MRC de La Haute-Yamaska pour la période du 1^{er} avril 2017 au 31 décembre 2017 s'élèvent à 307 330,55 \$;
2. D'autoriser la direction générale à fournir sur demande audit ministère copie de toutes les pièces justifiant les dépenses encourues et qui seront requises pour satisfaire aux règles dudit programme.

2018-01-028 **PROGRAMME D'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DE LA ROUTE VERTE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE 2018-2019**

ATTENDU que dans le cadre de sa Politique sur le vélo et en lien avec son rôle de responsable gouvernemental de la Route verte, le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports rend accessible le Programme d'aide financière à l'entretien de la Route verte;

ATTENDU que la MRC de La Haute-Yamaska satisfait aux critères d'admissibilité du programme précité et qu'il y a lieu de déposer une demande d'aide financière auprès dudit ministère pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019;

ATTENDU que l'ensemble du réseau cyclable dont l'entretien incombe à la MRC de La Haute-Yamaska, par l'intermédiaire de la Corporation d'aménagement récréotouristique de la Haute-Yamaska (C.A.R.T.H.Y.) inc., est accessible en toute gratuité pour ses utilisateurs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Éric Chagnon, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement de :

1. Déposer une demande d'aide financière auprès du ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, dans le cadre du programme d'entretien de la Route verte pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019, et ce, en fonction du réseau géré et entretenu sous l'égide de la MRC de La Haute-Yamaska;
2. Confirmer que la longueur des pistes cyclables pour lesquelles une aide financière est demandée totalise 63,134 kilomètres se répartissant comme suit :
 - La Montérégiade 1 : 13,201 km
 - L'Estriade : 20,748 km
 - La Campagnarde (de la rue Allen à Waterloo vers le nord) : 21,303 km
 - Piste Waterloo (de l'Estriade à la rue du Cimetière) : 0,454 km
 - Piste Waterloo – de la rue Lewis (rte 241) à la rue Mario : 0,512 km
 - Lien Estrie/Montérégie : 1,891 km
 - La Campagnarde (au sud de Waterloo jusqu'au lien Estrie/Montérégie) : 1,416 km
 - La Villageoise : 2,739 km
 - Piste Waterloo (du pont Stevens jusqu'à la rue Foster) : 0,293 km
 - Piste Waterloo – adjacent à la rue de la Cour, entre la rue Dalton et un emplacement situé entre la rue Shaw et la rue St-Patrick : 0,293 km
 - Piste Waterloo – dans le parc Carré Foster : 0,080 km
 - Piste Waterloo – entre le parc Carré Foster et la rue du Lac : 0,204 km;
3. Demander en conséquence une aide financière de 94 701 \$ pour la période du 1^{er} avril 2018 au 31 mars 2019.

2018-01-029

PROGRAMME RÉNORÉGION – MODIFICATION DE LA VALEUR UNIFORMISÉE MAXIMALE D'UN LOGEMENT ADMISSIBLE À PARTIR DU 1^{ER} AVRIL 2018

ATTENDU que le conseil, par sa résolution numéro 2017-07-271, a établi l'ordre de priorisation des dossiers admissibles au programme RénoRégion et la valeur uniformisée maximale d'un bâtiment admissible à 100 000 \$ pour l'année 2017-2018;

ATTENDU que la Société d'habitation du Québec hausse, à partir du 1^{er} avril 2018, la valeur uniformisée maximale d'un bâtiment admissible au programme RénoRégion à 115 000 \$;

Il est alors proposé par M. le conseiller Pierre Fontaine, appuyé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle et résolu unanimement :

1. De fixer, à compter du 1^{er} avril 2018, à 115 000 \$ la valeur uniformisée maximale d'un bâtiment admissible au programme RénoRégion pour le territoire de la MRC de La Haute-Yamaska, ce montant excluant la valeur du terrain;
2. D'informer la Société d'habitation du Québec de cette modification.

2018-01-030 **MODIFICATION À LA NOMINATION DE RESPONSABLES POUR L'ADMINISTRATION DE PROGRAMMES DE LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ)**

ATTENDU que les résolutions numéro 2007-09-303 et 2007-11-405 désignent notamment la secrétaire-trésorière adjointe comme responsable à l'administration des programmes visant l'amélioration de l'habitat de la SHQ;

ATTENDU qu'il y a lieu de remplacer la désignation de la secrétaire-trésorière adjointe par celle de la directrice des Services administratifs et des ressources humaines à compter du 10 janvier 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pascal Bonin, appuyé par M. le conseiller Marcel Gaudreau et résolu unanimement de modifier les résolutions numéro 2007-09-303 et 2007-11-405, rétroactivement au 10 janvier 2018, de façon à désigner la directrice des Services administratifs et des ressources humaines, en lieu et place de la secrétaire-trésorière adjointe, comme responsable à l'administration des programmes d'amélioration de l'habitat de la SHQ.

2018-01-031 **AUTORISATION DE SIGNATURE – CONTRAT DE GRÉ À GRÉ POUR LE TRANSPORT COLLECTIF PAR TAXI SUR LES TERRITOIRES DE ROXTON POND, SAINT-JOACHIM-DE-SHEFFORD, SAINTE-CÉCILE-DE-MILTON, SAINT-ALPHONSE-DE-GRANBY, EN DIRECTION OU EN PROVENANCE DE GRANBY**

Soumis : Projet de contrat avec Taxi-Van Granby pour le transport collectif par taxi pour la desserte des territoires de Roxton Pond, Saint-Joachim-de-Shefford, Sainte-Cécile-de-Milton et Saint-Alphonse-de-Granby, en direction ou en provenance de Granby.

ATTENDU qu'aucune soumission n'a été reçue à la suite de l'appel d'offres numéro 2017/008 pour la fourniture d'un service de transport collectif par taxi pour les activités B et C;

ATTENDU les contrats signés avec l'entreprise Taxi Van Granby conformément à la résolution numéro 2017-12-455 pour la période du 1^{er} janvier 2018 au 1^{er} mars 2018;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre Fontaine, appuyé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle et résolu unanimement d'autoriser le préfet, ou en son absence le préfet suppléant, et la directrice générale et secrétaire-trésorière ou en son absence la directrice générale adjointe et secrétaire-trésorière adjointe, à signer, pour et au nom de la MRC de La Haute-Yamaska, le projet de contrat tel que soumis pour le transport collectif par taxi pour la desserte des territoires de Roxton Pond,

Saint-Joachim-de-Shefford, Sainte-Cécile-de-Milton et Saint-Alphonse-de-Granby, en direction ou en provenance de Granby, pour la période du 2 mars 2018 au 31 décembre 2018, et à y effectuer toutes les modifications mineures jugées nécessaires.

2018-01-032 **MODIFICATION DE LA RÉOLUTION NUMÉRO 2017-12-457 – NOMINATION DES MEMBRES DU COMITÉ DE SÉCURITÉ PUBLIQUE ET DE LEURS SUBSTITUTS**

ATTENDU que la résolution numéro 2017-12-457 désigne notamment Mme Ginette Prieur comme membre du Comité de sécurité publique (CSP) pour l'année 2018 et M. Paul Sarrazin comme substitut à cette dernière;

ATTENDU qu'il y a lieu d'inverser ces désignations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Pierre Fontaine, appuyé par M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle et résolu unanimement de modifier la résolution numéro 2017-12-457 de façon à désigner M. Paul Sarrazin comme membre du CSP pour l'année 2018 en lieu et place de Mme Ginette Prieur et de désigner Mme Ginette Prieur comme substitut à M. Paul Sarrazin.

2018-01-033 **FIN DE PROBATION DU TECHNICIEN/INSPECTEUR EN ÉVALUATION**

Sur une proposition de M. le conseiller Jean-Marie Lachapelle, appuyée par M. le conseiller Marcel Gaudreau, il est résolu unanimement de mettre fin à la probation de M. Nicolas Guilbert au poste de technicien/inspecteur en évaluation en date du 5 janvier 2018.

Note : **PÉRIODE DE QUESTIONS**

La deuxième période de questions est tenue.

2018-01-034 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur une proposition de M. le conseiller Marcel Gaudreau, appuyée par M. le conseiller Philip Tétrault, il est résolu unanimement de lever la séance à 19 h 32.

Mme Judith Desmeules, directrice
générale adjointe et secrétaire-
trésorière adjointe

M. Paul Sarrazin, préfet